



VIGNOUX-SOUS-LES-AIX ■ L'ancien presbytère accueillera l'année prochaine la mairie et la salle des associations

Nouveaux locaux pour la mairie en 2019

Au printemps 2019, la mairie de Vignoux-sous-les-Aix quittera ses locaux actuels, route de Menetou-Salon. Un déménagement qui repose sur une double exigence, celle de l'accessibilité du site et de la sécurité de l'école attenante.

Valérie Mazerolle
valerie.mazerolle@centrefrance.com

Étendard de la République, trait d'union entre les citoyens et l'État, la mairie conjugue une dimension symbolique et une logique administrative. La transformer, la faire évoluer, la faire changer de murs n'a, de fait, rien d'anodin. Ce sera prochainement le cas à Vignoux-sous-les-Aix. La mairie, jusqu'ici installée route de Menetou-Salon, prendra place dans l'ancien presbytère, situé dans le bourg. Les travaux, engagés depuis mai dernier avec la démolition du gros



MAÎTRE D'ŒUVRE. Le maître d'œuvre Quatro Architecture, à Vierzon, est aux commandes de ces travaux qui devraient s'étaler sur un an. IMAGE QUATRO ARCHITECTURE

œuvre, vont se poursuivre jusqu'au printemps 2019.

Ce déménagement repose d'abord sur un enjeu d'accessibilité. Le fait que les locaux soient aujourd'hui situés au premier étage du bâtiment rend, pour une partie de la population, leur accès délicat, voire impossible.

Une nouvelle salle des associations

Ainsi, dans le cadre d'un mariage prévu en fin d'année, le maire, René Thomas, a saisi le procureur de la République pour pouvoir célébrer la cérémonie en dehors de la salle des mariages (*), un des

membres de la famille proche n'étant pas en mesure de monter l'étroit escalier.

Au-delà de la question de l'accessibilité et de l'exiguïté des locaux de la mairie, problématique qui a également concerné l'école, la salle des fêtes et l'atelier municipal ces dernières années, la municipalité était confrontée, dans la configuration actuelle, à un enjeu de sécurité.

« L'entrée de la mairie se fait par la cour de l'école », explique le maire. « Cela se traduit ainsi par des difficultés pour sécuriser l'accès à l'école, comme l'exigent les consignes de sécurité nationales ».

475.000 euros, dont « 55 à 60 % de subventions »

Après douze mois de travaux, la mairie s'installera, ainsi, dans l'ancien presbytère, qui abritera par ailleurs une salle des associations de plus de 40 mètres carrés. « Nous avions une demande en ce sens de la part des structures associatives et plus largement des habitants », souligne le maire. Une terrasse ainsi qu'un espace vert seront créés à l'arrière de la mairie. Les toilettes publiques situées route de Menetou-Salon et l'arrêt de bus de la route de Soulangis seront également réaménagés. Quant à l'ancienne mairie, elle accueillera les archives de l'école, ainsi qu'une partie de celles de la commune.

Investissement majeur du mandat, qui fait notamment suite à la réfection du restaurant dans le bourg et à sa réouverture il y a trois ans, le chantier d'aménagement de la nouvelle mairie et de la salle des associations (hors études préalables) représente un investissement de 475.000 euros HT, financé en partie par des subventions (État, Région dans le cadre du contrat de solidarité territoriale signé avec le pays de Bourges, Département, SDE18).

« Les aides représentent 55 à 60 % », précise René Thomas. Des subventions qui répondent à un projet prenant en compte les enjeux environnementaux et énergétiques (chaudière à granulés, isolation thermique). La commune a par ailleurs eu recours à l'emprunt. ■

(*) La loi de modernisation de la justice du 18 novembre 2016 donne la possibilité aux maires de célébrer les mariages hors des mairies en cas de locaux trop exiguës ou de problèmes d'accessibilité. Le maire doit informer préalablement le procureur de la République de son intention. Celui-ci devant veiller à ce que la décision du maire « garantisse les conditions d'une célébration solennelle, publique et républicaine ».



« Il y avait aussi une demande de la part des habitants pour une salle des associations ».

RENÉ THOMAS Maire

LE BERRY RÉPUBLICAIN

Jeudi 26 juillet 2018

